COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation ..... ***30 mars 2018***
Date d'Affichage ..... ***17 avril 2018***
Nombre de Conseillers
En exercice ***13***
Présents ***10***
Pouvoirs ***2***
Votes exprimés ***12***

L'an deux mil dix-huit, **MERCREDI 11 AVRIL**, à 19 heures.
Le Conseil Municipal d'HEUDICOURT, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ESTEVE, Maire.

Etaient Présents : M. Yves ESTEVE, Maire, Mme Andrée LECERCLE & M. Jean-Jacques BOUCHE, Adjoints, Mme Isabelle DELAUNEY, Mme Martine DELAPLACE, M. Richard ASCIAK, M. Georges TERNISIEN, Mme Marie-Paule KARKOSZKA, M. Philippe DAGUET & M. David DAVERTON(*).
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M. Bernard BUISSET, donnant pouvoir à M. Jean-Jacques BOUCHE
M. Gino THETIS, donnant pouvoir à M. Philippe DAGUET
M. Jean-Claude CLOUET.

Mme Martine DELAPLACE a été élue secrétaire de séance.

(*) *Arrivée de Monsieur David DAVERTON à 19h35.*

I - AFFECTATION des RÉSULTATS sur 2018 *(Délibération n° 333 - 2018 - 8)*

Les Membres du Conseil Municipal, suite à la présentation de la situation financière de la commune à la fin de l'exercice 2017, constatent :

- un excédent d'investissement de ..... **998,99 €**
- un excédent de fonctionnement de ..... **146 652,47 €.**

Restes à réaliser :

- Dépenses ..... **45 478,00 €**
- Recettes ..... **3 500,00 €.**

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- Couverture du déficit d'Investissement (c/R 1068) ..... **40 979,01 €**
- Report en Fonctionnement (c/R 002) ..... **105 673,46 €.**

.../...

II - VOTE du BUDGET PRIMITIF 2018

a) Subventions à accorder

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, au cours de laquelle ont été examinées les différentes subventions à accorder, les Membres du Conseil décident de retenir :

- Amis des Monuments et Sites de l'Eure	40,00 €
- Anciens Combattants de Guerre (ACVG).....	40,00 €
- Club des Anciens Heudicourt-Longchamps	500,00 €
- Comité des Fêtes	3 650,00 €
- Croix Rouge	200,00 €
- Coopérative St Denis (rbt car Grisel– sortie Biotropica)	900,00 €
- Gymnastique Volontaire Senior Longchamps	60,00 €
- Réunir.....	1000,00 €
- Société de Saint-Vincent-de-Paul	150,00 €
- Trait d'Union	50,00 €
- Fondation du Patrimoine	50,00 €
- RASED	50,00 €
- Restos du Cœur	150,00 €
- Scouts Guides de France (groupe de Gisors)	50,00 €
- Union Sportive d'Etrépagny (USE)	250,00 €
Soit un montant total de	**7 140,00 €.**

b) Travaux d'investissement à programmer

L'ensemble des travaux d'investissement proposés a pu être porté au Budget Primitif 2018 et ce **sans aucune augmentation des taux d'imposition concernant les quatre taxes communales** et conformément aux montants prévus avec quelques aménagements pour tenir compte des rigueurs budgétaires, à savoir :

Réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie et Agence Postale Communale

D 29 970 €..... SENOVEA Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, section d'investissement.
D 47 340 €..... Architecte LNB, section d'investissement.
D 585 720 €..... Provision travaux, section d'investissement
R 224 088 €..... DETR Contrat de Ruralité - dossier retenu *(estimation)*, section d'investissement.
R 550 000 €..... Emprunt *(estimation)*, section d'investissement.
La demande de subvention auprès du Département (Contrat de Territoire), est en attente de réponse.

Ecole

D 3 000 €..... Peintures (classe CM), section d'investissement.
D 4 640 €..... Fenêtres (classe Maternelle), section d'investissement.
D 2 000 €..... Meubles (classe GS-CP), tableau (classe Maternelle), section d'investissement.
D 1 800 €..... Rideaux (classe CM), section d'investissement.
D 700 €..... Alarmes, section d'investissement.
D 516 €..... Réparation de la cabane, section de fonctionnement.
D 450 €..... Films vitres, section de fonctionnement.

Eglise

D 3 120 €..... M. Rouchet. Restitution d'un blochet, section d'investissement.
D 540 €..... M. Rouchet. Restitution d'une aile de colombe, section d'investissement.
D 6 440 €..... Restauration d'un lutrin (estimation), section d'investissement.
D 650 €..... Mézil. Sonorisation (enceintes), section d'investissement. Une prise en charge partielle par la Maison Paroissiale sera étudiée.
R 2 695 €..... Lutrin : Subvention DRAC *(estimation)*, section d'investissement
R 898 €..... Lutrin : Subvention Conseil Départemental *(estimation)*, section d'investissement

Aménagement d'un terrain multisports dans la cour de l'école

D 66 876 €..... Société NERUAL, section d'investissement.
R 22 292 €..... DETR *(espérée)*, section d'investissement.

.../...

Aménagements divers de voirie et PMR
Parking et accès PMR à l'Agence Postale Communale, accès PMR à l'église, aménagements intérieurs PMR, placeau cimetière
D 6 336 €..... Aménagement extérieurs, section d'investissement.
D 2 532 €..... Sanitaires PMR salle des fêtes, section d'investissement.
D 1 554 €..... Tapis antidérapant salle des fêtes, rampe amovible école, signalisation PMR verticale et horizontale (peinture, pochoirs, panneaux), section d'investissement.
R 2 000 € ..... Aide Parlementaire TdIL, M. Hervé MAUREY, section d'investissement.
R 3 474 € ..... DETR, section d'investissement

Aménagement de parkings rue des Boissières
D 2 160 €..... Bureau d'études SODEREF, section d'investissement
D 27 840 €..... Bureau d'études SODEREF et travaux *(estimation)*, section d'investissement.
Monsieur le Maire précise que l'appel d'offre a été lancé.

Travaux St Sulpice
D 1 600 €..... Création d'une bordure à pans coupés, section d'investissement.
D 2 580 €..... Bureau d'études SODEREF, section d'investissement.
D 31 500 €..... Plan topographique et aménagement d'un cheminement piétonnier *(estimation)*, section d'investissement.
R 12 000 €..... Subvention Conseil Départemental *(estimation)*, section d'investissement.
Monsieur le Maire informe que le relevé topographique a été réalisé. Le bureau d'études travaille actuellement sur le projet de travaux (plans, estimation financière). Dès réception des éléments, la demande de subvention sera adressée au Conseil Départementale.

Aménagement d'un trottoir rue du Clos Potard
D 1 150 € ..... Acquisition 54 m² (Emplacement Réservé n° 2) et frais de Notaire, section d'investissement
D 7 200 € ..... Sté Ernotte, section d'investissement.

Salle des fêtes
D 2 807 €..... Carrelage, section d'investissement.
D 2 568 €..... Parking : fourniture et mise en place de gravier, section d'investissement.
D 1 600 €..... Peinture cuisine et sanitaires et raccord plafond cantine, section d'investissement.
D 1 750 €..... Réfrigérateur, micro-ondes, aspirateur, poubelle, section d'investissement.

Travaux de voirie Communauté de Communes du Vexin Normand
D 20 000 € ..... Rues de Marquebeuf, des Perruquiers, du Clos Potard, Bourgeoise *(estimation)*, section d'investissement

Aménagement paysagers (réalisés en 2017)
Calvaires route de Longchamps et La Folie, Route de Sancourt, salle des Fêtes, cimetière, Mairie, Ecole.
R 2 000 € ..... Aide Parlementaire TdIL, M. Ladislas PONIATOWSKI, section d'investissement.

Réhabilitation de la réserve incendie au hameau La Folie (réalisée en 2017)
R 3 566 € ..... DETR, section d'investissement.

Equipement voirie
D 5 000 €..... Désherbeuse mécanique et rampe, section d'investissement.
D 2 400 €..... Audit des pratiques communales, section d'investissement.
R 3 350 €..... Agence de l'Eau *(estimation)*, section d'investissement

Mât rue des Gilles
D 1 200 €..... SARL Langlois, section d'investissement.

Vitrages abris-bus (suite aux vandalismes)
D 2 000 €..... Estimation, section d'investissement.

.../...

S.I.E.G.E. :
D 2 000 €..... Eclairage Public isolé rue du Moulin à Vent, section d'investissement.

Ruchers
D 600 €..... Achats divers et ruchettes, section d'investissement.

Acquisition La Folie
D 350 €..... Estimation, section de fonctionnement.

Informatique Mairie et mobilier
D 3 814 €..... Remplacement de l'ordinateur et mise en place RGPD, porte-manteaux, section d'investissement.

III - BUDGET PRIMITIF 2018 - *(Délibération n° 333 – 2018 - 9)*

Le budget Primitif a été voté à l'unanimité. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section d'investissement ..... **913 613 €**
Section de fonctionnement ..... **446 369 €.**

IV - TAXES COMMUNALES 2018 - *(Délibération n° 333 – 2018 - 10)*

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire varier les taux pour les quatre taxes communales qu'il fixe de la façon suivante :

Taxe d'habitation ..... **8,74 %**
Taxe foncière sur les propriétés bâties ..... **11,39 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties ..... **21,04 %.**

V - RÉHABILITATION de l'ANCIEN PRESBYTÈRE en MAIRIE et AGENCE POSTALE COMMUNALE : CHOIX du MAÎTRE d'ŒUVRE - *(Délibération n° 333 – 2018 - 11)*

Monsieur le Maire expose,

Considérant que la commune d'HEUDICOURT envisage la réhabilitation de l'ancien presbytère en mairie et agence postale,

Considérant que la commune souhaite s'adjoindre les compétences d'un maître d'œuvre pour la réalisation de cette opération,

Considérant que la commune a engagé, avec l'assistance de SENOVEA Développement, une consultation de concepteurs pour arrêter le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui assurera la conception et le suivi des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en mairie et agence postale,

Considérant que cette consultation a été menée conformément à l'ordonnance n°2015-899 et au Décret n°2016-360. Il s'agit d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) compte tenu d'un niveau de rémunération prévisionnel inférieur à 207 000,00 € HT.
Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans les journaux locaux via MEDIALEX (L'Impartial) en date du 8 février 2018.
1 seule équipe a remis une offre.

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, l'offre de l'équipe d'architecture LNB Architecture, sise à Rouen, a répondu techniquement et économiquement aux attentes de la collectivité.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide de confier, dans le cadre d'un marché passé par procédure adaptée, en application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016, la mission de maitrise d'œuvre de cette opération à LNB Architecture, sise à Rouen, pour un montant de 39 450 € HT soit 47 340 € TTC *(TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).*
- ✓ Accepte les coûts précités.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre au nom et pour le compte de la Commune.
- ✓ Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'opération.

.../...

VI - <u>ACQUISITIONS RUE du LANDEL Consorts CANIVET-SÉJOURNÉ</u> - (*Délibération n° 333 – 2018 - 12)*

Monsieur le Maire informe les Membres présents que, lors d'une division de terrain rue du Landel il y a quelques années, la commune a émis le souhait que lui soient cédées les parcelles ZE 84 (47 m²) et ZE 85 (52 m²) afin d'élargir le domaine public. Cette opération nécessite d'être régularisée.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ décide de procéder à l'acquisition des parcelles ZE 84 d'une surface de 45 m² et ZE 85 d'une surface de 52 m², au prix de l'euro symbolique, les frais de Notaire étant à la charge de la commune ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et à son ordonnancement.

VII - <u>MODIFICATION des STATUTS de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES du VEXIN NORMAND : PRISE de la COMPÉTENCE « PROMOTION et PRÉVENTION SANTÉ »</u> - (*Délibération n° 333 – 2018 - 13)*

Vu les données statistiques établies conjointement par la Région et l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le territoire communautaire, en matière de santé publique et notamment des indicateurs très alarmants et défavorables sur :

- les taux de mortalité standardisé prématuré ;
- les taux de défavorisation sociale ;

Vu le souhait de remédier à ce diagnostic qui a fait en sorte que la Région et l'ARS ont sollicité la Communauté de communes en lui proposant de financer à hauteur de 80 %, un poste d'agent de coordination et de promotion de la santé (délibération soumise lors du Conseil communautaire du 15 février 2018) ;

Considérant la nécessité pour ce faire, de se doter d'une compétence santé, selon les mécanismes suivants :

- Prise de la compétence « Santé » lors du Conseil communautaire du 15 février 2018 ;
- Validation des 41 communes membres à la majorité qualifiée ;
- Attente de l'arrêté préfectoral validant cette modification statutaire ;
- Recrutement de l'agent communautaire ;

Vu l'article L5211-17 du CGCT stipulant que *« les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice. Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ».*

Vu la délibération n° 201804 en date du 15 février 2018 approuvée par le Conseil communautaire ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la modification statutaire telle que jointe en annexe, en y ajoutant une compétence facultative ou supplémentaire « Santé : Promotion et prévention de la santé sur le territoire communautaire via des dispositifs de Type Réseaux Territoriaux de Promotion de la Santé (RTPS) et Contrat Local de Santé (CLS) ou autre dispositif similaire ;
- D'adresser copie de cette délibération à la Communauté de communes du Vexin Normand.

VIII - <u>REDEVANCE pour l'OCCUPATION PROVISOIRE du DOMAINE PUBLIC des COMMUNES par les CHANTIERS sur des OUVRAGES de DISTRIBUTION d'ÉLECTRICITÉ (RODPP ELEC)</u> - (*Délibération n° 333 – 2018 - 14)*

Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil sur le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

.../...

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites sur l'année N-1 permettant d'escompter en année N une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait la perception de cette recette.

Il propose au Conseil :

- ✓ De décider d'instaurer la dite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.
- ✓ D'en fixer le modèle de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur l'année considérée.
- ✓ D'autoriser le SIEGE à percevoir directement sur cette recette auprès du gestionnaire concerné et de la reverser annuellement à la commune à l'occasion du reversement de la redevance classique.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Adopte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés les chantiers éligibles à ladite redevance.

Les recettes correspondantes seront inscrites au compte 70323.

IX - <u>REMBOURSEMENT DÉGRÈVEMENT TAXES FONCIÈRES</u> - (*Délibération n° 333 – 2018 – 15)*

Monsieur le Maire informe que la commune a perçu en 2017 la somme de 39 € concernant un dégrèvement pour perte de récoltes dans le cadre des mesures gouvernementales d'aide aux agriculteurs. Il convient donc de rembourser le bénéficiaire concerné.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater la somme de 39€ au profit de la SCEA Marquebeuf.

X - <u>CONSERVATION-RESTAURATION de l'AIGLE LUTRIN</u> - (*Délibération n° 333 – 2018 – 16)*

Dans le cadre du projet de restauration de l'aigle lutrin, objet mobilier classé, Monsieur le Maire présente les mémoires techniques reçus, suite à l'appel d'offre. Après étude, les propositions retenues sont les suivantes :

- ✓ Restauration : Esther ALBENDEA ..... 5 800,00 € (option B)
- ✓ Traitement : Musée d'Histoire de la Vie Quotidienne. 220,40 €.

Monsieur le Maire précise que la commune peut espérer obtenir une subvention de 45 % de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (2 709,18 €) et 15 % du Conseil Départemental (903,06 €). Resterait la somme de 2 408,16 € à la charge de la commune.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les devis pour les montants indiqués ci-dessus à inscrire au BP 2018,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de la DRAC et du Conseil Départemental,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet et à son ordonnancement.

XI - <u>DÉSHERBEUSE MÉCANIQUE : ACQUISITION de MATÉRIEL ALTERNATIF</u> - (*Délibération n° 333 – 2018 – 17)*

Monsieur le Maire expose que la Loi Labbé impose une nouvelle réglementation liée à l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics. Depuis le 1er Janvier 2017, certains produits sont interdits sur certains espaces de la commune (hors cimetières et terrains de sports clos).

La commune d'Heudicourt s'est engagée dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires afin de répondre à des enjeux sanitaires et environnementaux : protéger la santé des agents et des usagers, préserver la qualité de l'eau et agir sur le cadre de vie des habitants.

.../...

Afin de mettre en œuvre cette démarche, la commune a sollicité la Chambre d'Agriculture afin de réaliser un plan d'entretien des espaces publics (audit) permettant de déterminer les pratiques alternatives pertinentes et le matériel nécessaire pour cela.

A ce titre, Monsieur le Maire présente deux devis :

- Jardins Loisirs ..... 3 900 € HT, soit 4 680 € TTC
- Dantan ..... 3 780 € HT, soit 4 536 € TTC.

Pour des raisons de facilité de maintenance, la Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Jardins Loisirs pour le montant indiqué ci-dessus.

L'agence de l'Eau Seine Normandie, dans son 10ème programme de financement, propose des subventions pour l'acquisition de matériel alternatif. Pour ce matériel, la commune peut espérer obtenir une subvention de 50 % sur le montant HT.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ S'engage à acquérir le matériel évoqué et à former les agents à son utilisation,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de 50 % auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour cette acquisition,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires au dossier de demande de subvention.

XII - MOTION CONTRE l'INSTALLATION DE COMPTEURS LINKY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est défavorable à l'installation de compteurs Linky sur la commune et demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur la marche à suivre.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers parvenus en Mairie depuis la dernière réunion, à savoir :

- Courrier de Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, en date du 20/02/2018, relatif à la décision de La Région de reprendre sous sa responsabilité les lignes intercités Paris-Rouen-Le Havre, Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Granville à compter de 2020.

- Courrier de la Communauté de Communes du Vexin Normand, en date du 12/03/2018, relatif au calendrier prévisionnel des opérations de fauchage en 2018 : semaines 18, 19 et 36 pour Heudicourt.

- Courrier de la Mairie de Gisors, en date du 20/02/2018, informant la commune qu'elle sera sollicitée ultérieurement afin de participer aux charges de fonctionnement des écoles de 3 enfants inscrits pour l'année scolaire 2017-2018 à Gisors. Le Conseil Municipal donnera, comme l'année dernière, un avis défavorable.

- Budget du Syndicat de l'Aérodrome Etrépagny-Gisors 2018.

- Il est demandé à Monsieur le Maire de rappeler à la Sucrerie d'Etrépagny la nécessité de remettre en état le chemin de randonnées allant du hameau La folie à l'allée Cathédrale (ornières).

- Il est demandé à Monsieur le Maire de se rapprocher du Conseil Départemental au sujet de son intervention, le lundi 26 mars, avec la balayeuse.

La séance est levée à 20h55.

Le Maire,
Yves ESTEVE